SIAO35
De la rue au logement

Association Saint Beno Labre
5, rue du Bois Rondel, 35700 RENNES
T : 02 99 84 28 00
E-mail : secretariat@saint-benoit-labre.fr
Site internet : http://www.saint-benoit-labre.fr
Responsable :
Dominique DJURICIC (directrice) ; Guillaume GIRARD (responsable du pôle Urgence) ; Nathalie HEINRY (responsable du Pôle Insertion) ; Caroline AULNETTE (coordinatrice du Pôle Insertion)

Structure

ASBL Stabilisation
Hébergements d'urgence
PAYS DE RENNES

SAINT BENOIT LABRE
Un toit, c'est un premier pas...

Capacité

Nb Places : 9

Public

Public :

- Hommes seuls français, migrants avec un titre de séjour en cours de validité, ou bénéficiaires d'une protection internationale, pouvant ouvrir des droits et accéder à un logement ;
- Hébergé sur les dispositifs d'urgence et connu du 115 ;
- Ayant un emploi ou une formation rémunérée et dont les ressources permettent l'accès au logement ;
- Inscrits dans des démarches d'accès au logement ;
- Autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives ou accompagnés par des services de droit commun

Accès mobilité réduite : Oui

Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Modalité Hébergement : Il s'agit de places d'hébergement d'urgence en continu, pour lesquelles l'ASBL apporte un soutien social. Ces places s'appuient également sur les services de droit commun, notamment la CAO, qui assurent l'accompagnement social des personnes hébergées au titre de la stabilisation. Elles sont individuelles et ouvertes 24h/24

Descriptif : Chambres individuelles équipées de salle de bain. Restauration collective
Mise à disposition d'une machine à laver, salle TV, bibliothèque, salle baby-foot, espace extérieur

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 5 rue du Bois Rondel à Rennes

Accessibilité de l'établissement : Métro et Bus

Règles de fonctionnement

Visite : Visites autorisées sous conditions (Cf règlement de fonctionnement).

Horaires d'arrivée et de départ : Les horaires sont libres

Absences : Autorisées soumises à autorisation dans la limite de 8 nuits par mois.

Participation financière

Caution : Pas de caution

Participation à l'hébergement : La participation financière des hébergements sur la structure collective se fait selon le barême suivant :
entre 0 et 150€ : aucune participation
entre 151€ et 350€ : 10% des ressources
entre 351€ et 465€ : 20% des ressources
Revenus de plus de 466€ : 25% des ressources avec un plafond à 250€

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Sorties ponctuelles, accès à la culture et au sport, camps d'été, ateliers : cuisine, emploi et illétrisme.

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration :	Restauration collective
Prestation médicale :	Permanence CSAPA, intervention du cabinet infirmier du quartier et d'ASSIA.
Aide psychologique :	Permanence équipe mobile de psychiatrie et précarité.
Autre partenariats :	Permanences aide juridique d'urgence, CPAM, convention avec les AVA d'ADSAO.
Autres services :	Accompagnement social.

Remarque

Via le 115 - SIAO 35
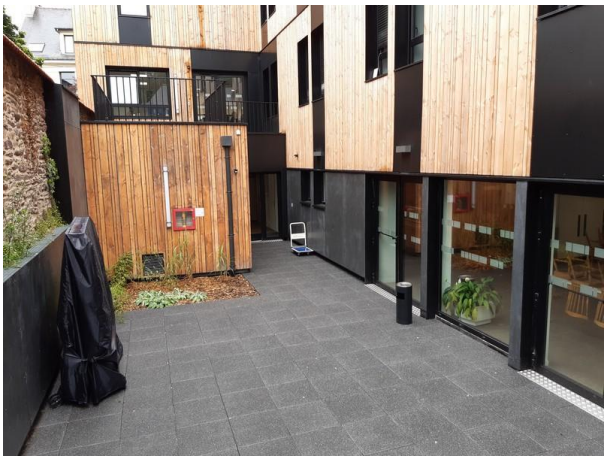
PHOTO